



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

DÉPLOIEMENT PHARE RS 22

GÉNÉRALISATION DU PROGRAMME



GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT SCOLAIRE
5 JUILLET 2022

Article L511-3-1

[Création LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 5](#)

*Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, **des faits de harcèlement*** ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.*

Présentation du programme pHARe

Charte d'engagement des écoles

- Mettre en place le programme pHARe sur deux ans
- **Appui sur une équipe ressource de circonscription constituée (5 personnes à minima)** pour prévenir/ régler les situations d'intimidation voire de harcèlement
- Élaborer un **protocole d'intervention (plan de prévention et protocole MPP)** présenté et voté en conseil d'école
- Mettre en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les personnels
- **Participer aux temps forts:** concours NAH, journée NAH et *safer internet day*.
- Dispenser **10 heures d'apprentissages annuelles** aux élèves du CP au CM2

Référent départemental: Monsieur Jean-Luc Migné, directeur référent départemental

Charte d'engagement des collèges

- Mettre en place le programme pHARe **sur deux ans**
- **Constituer une équipe ressource par collège (3 à 5 personnes)**
- Élaborer un **protocole d'intervention** présenté en CECSE et voté en conseil d'administration + présentation personnels, familles, élèves, CVC
- Former 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte
- Mettre en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les personnels
- **Participer aux temps forts:** concours NAH, journée NAH et *safer internet day*.
- Dispenser 10 heures d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Référente départementale: Madame Anne François, Chargée de mission 2nd degré

- Accès à la plateforme pHARe** via l'intranet académique en suivant le chemin: "ARENA" ► onglet "enquête et pilotage" ► « pilotage Établissements" ► "programme pHARe".
- Validation de l'adhésion** à la charte d'engagement.
- Suivi du film annuel** du programme en **renseignant** régulièrement la plateforme (dépôt protocoles, participation aux temps forts,...).
- Accès à l'espace documentaire** pour partager des ressources en équipe.

Faits de harcèlement : « Actes répétés ou massivement diffusés sur les réseaux sociaux de moqueries, remarques désobligeantes, vexations, mises en situation déplaisantes voire dégradantes, d'humiliations ou d'exclusion, perpétrés par un individu ou le plus souvent un groupe de pairs générant une dynamique hostile au sein du groupe dont la victime ne peut se sortir seule et pouvant conduire à une multi-victimisation en l'absence d'intervention des pairs et/ou des adultes ».

<https://www.education.gouv.fr/conference-internationale-sur-la-lutte-contre-le-harcèlement-entre-eleves-306742>

Formation académique des équipes ressources

PHARE 1 (*Confolens, Cognac, Ang Nord*)

Formation des équipes ressources constituées

Année 2021-2022: 4 jours

Année 2022-2023: 4 jours d'approfondissement

PHARE 2 (*Ang. Sud, Ang. Est, Pré-élém*)

Formation des équipes ressources constituées

Année 2022-2023: 4 jours

Année 2023-2024: 4 jours d'approfondissement

Contenu de la formation Année 1:

- Présentation de pHARe et sa plateforme dont le film annuel
- Méthode de la préoccupation partagée (MPP) : formation à la conduite d'entretien,...
- Présentation des ressources « espace documentaire » : mallette formation, outils à disposition des équipes d'école

Contenu de la formation Année 2:

- 2 jours de recyclage (rappel des fondamentaux de la MPP, analyse professionnelle (RETEX, exercice à la conduite d'entretien et retour sur les ressources)
- 1 jour de renforcement sur la question du cyberharcèlement
- 1 journée de formation:
 - Pour accompagner les collèges: ½ voire 1 journée sur la formation des élèves ambassadeurs
 - Pour accompagner les écoles: 1 journée de formation concernant sur les 10h d'apprentissage et sensibilisation des familles

Pilotage départemental pour le 1^{er} degré

- **Temps de formation pratique pour CPC référent de la circonscription et les membres de l'équipe-ressource:**
 - La gestion des situations présumée de harcèlement en circonscription – conduire un entretien
 - L'accompagnement des équipes :
 - le suivi du film annuel,
 - la participation aux temps forts,
 - l'aide à l'élaboration du plan de prévention
 - l'élaboration de la séquence d'apprentissage annuel (10h réparties à raison d'1h par mois),
 - la sensibilisation des familles et des personnels de l'école

- **Temps de formation pour les directeurs d'école** (6 heures dans le cadre des 12 h de formation continue:
 - Apporter les précisions sur le suivi du film annuel
 - Formation à la conduite d'entretien dans le cadre du protocole MPP

Consignes vers les écoles RS 22

Dans le cadre de la généralisation du **programme pHARe** qui touchera l'ensemble des circonscriptions du département dès la rentrée scolaire 2022:

1) **En réunion de pré-rentrée des directeurs d'école**: accompagner la compréhension de la généralisation du programme pHARe par intervention du DVS **(expliquer le déroulé du film annuel et l'importance de son suivi)**

2) **Les directeurs devront élaborer en équipe**:

- un plan de prévention de lutte contre les violences scolaires et le harcèlement à l'école 2022-2025
- un protocole de prise en charge des situations d'intimidation et de harcèlement (Cf. méthode de la préoccupation partagée)

3) Documents à diffuser :

- un outil pour faire un auto diagnostic de l'école (Cf. https://www.reseau-canope.fr/notice/climat-scolaire_6712.html)
- deux propositions de trame départementale pour élaborer:
 - le **plan de prévention pour l'école** accompagné de l'infographie correspondante
 - un **protocole de traitement de cas d'intimidation** susceptibles d'évoluer vers une situation de harcèlement avéré. (Cf. **méthode de la préoccupation partagée**)
- ▶ Présentation des deux documents à faire au premier conseil d'école de l'année 2022-2023 et du programme prévu pour l'école

4) les équipes ressources doivent accompagner la validation de la charte par l'école et le suivi du film annuel (renseignement de la plateforme par l'école) .

5) Le DVS est l'interlocuteur privilégié du CPC de la circonscription, membre du pôle ressource pour assurer le suivi du programme pHARe.

Les travaux du GT CLIMAT SCOLAIRE

- Programme de formation à concevoir par le groupe GT climat scolaire et DVS:

Des ressources pour les concevoir:

<https://view.genial.ly/61d707508502620dee9f138a/presentation-non-au-harcelement-dsden-87>

<https://www.canotech.fr/recherche?th=72>

<http://bacasable.non-au-harcelement.in.cloe.education.gouv.fr/nah-login/>

- Encourager l'expérimentation de la mise en place d'élèves ambassadeur dans le 1^{er} degré ► se référer à l'existant: **la médiation par les pairs**



- ❖ Clôture pHARe 1: le 16 août 2022
- ❖ Inscription automatique des écoles et établissements 2nd degré (se procurer la liste pour le pilotage départemental)
- ❖ Transmission au niveau académique des UAI des écoles qui n'ont pas validé la Charte

Ressources pour élaborer les ateliers de sensibilisation Capsules vidéo vers les familles : pHARe

Programme pHARe :

<https://ladigitale.dev/digiplay/#/v/62c7d58428dc2>

Détecter le harcèlement :

<https://ladigitale.dev/digiplay/#/v/62c7d5e877e76>

Agir contre le cyber harcèlement

<https://ladigitale.dev/digiplay/#/v/62c7d65b5189b>



<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/autres-outils-de-sensibilisation-325502>